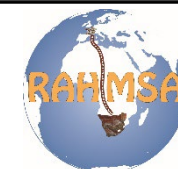


# Entre protection et valorisation, l'accessibilité aux sites d'art rupestre

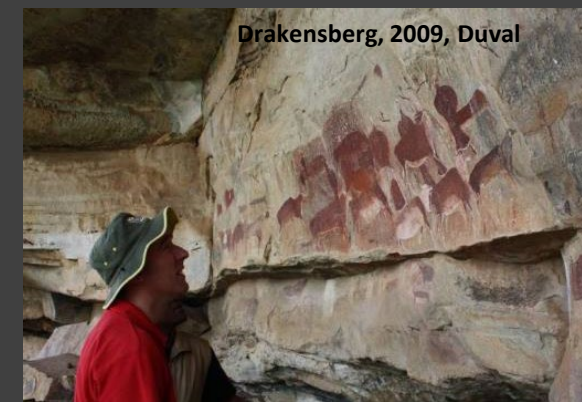
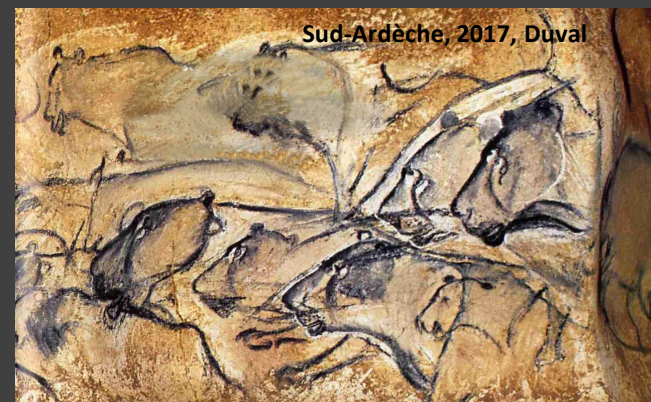
Mélanie Duval



# Enjeux de la présentation

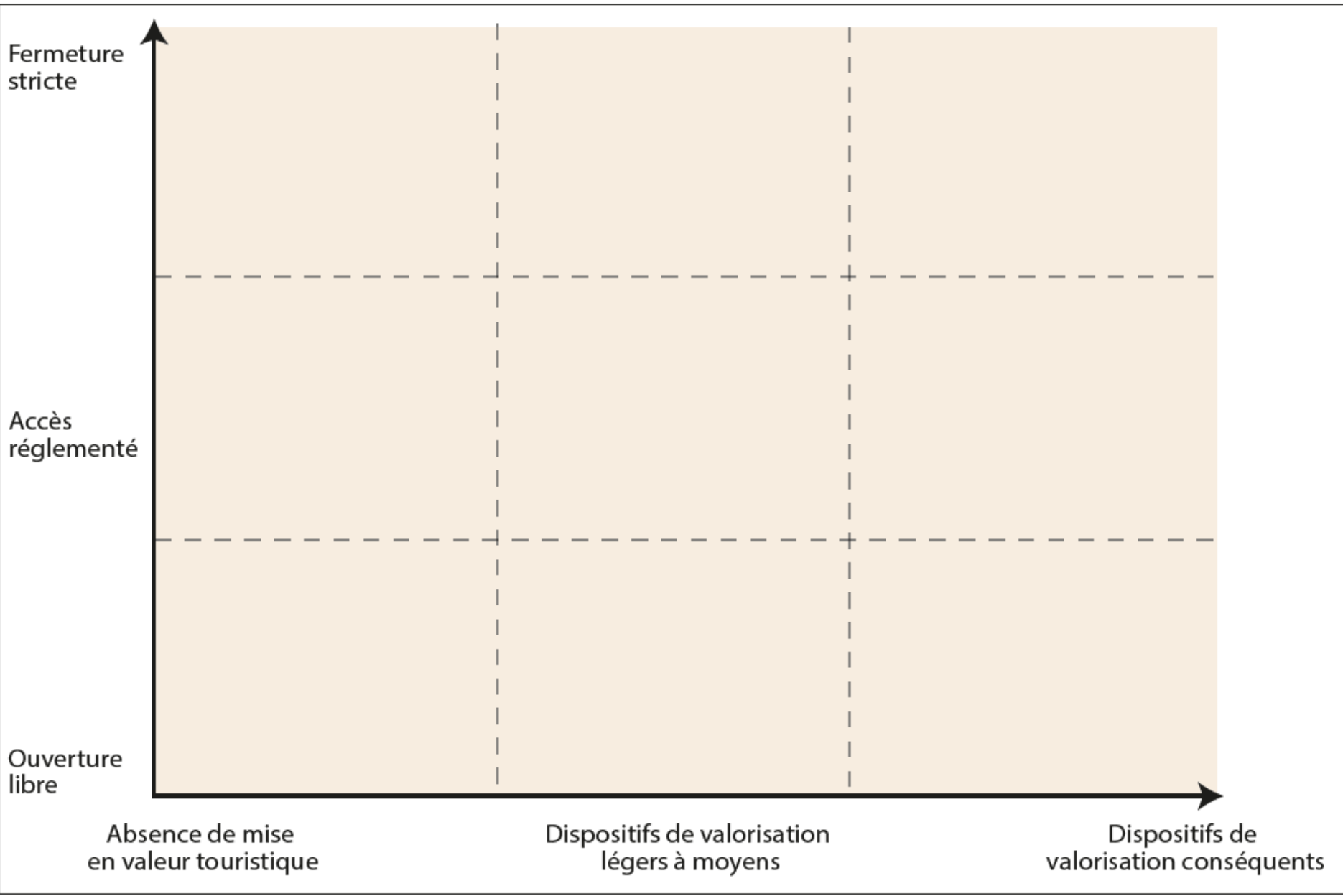
- (i) Typologie des modalités d'accès aux sites d'art rupestre, considérant à la fois des grottes ornées et des sites de plein air,
- (ii) Discussion sur les critères et les registres de valeurs intervenant dans la justification de fermer ou d'ouvrir un site d'art rupestre au public,
- (iii) Contextes postcoloniaux

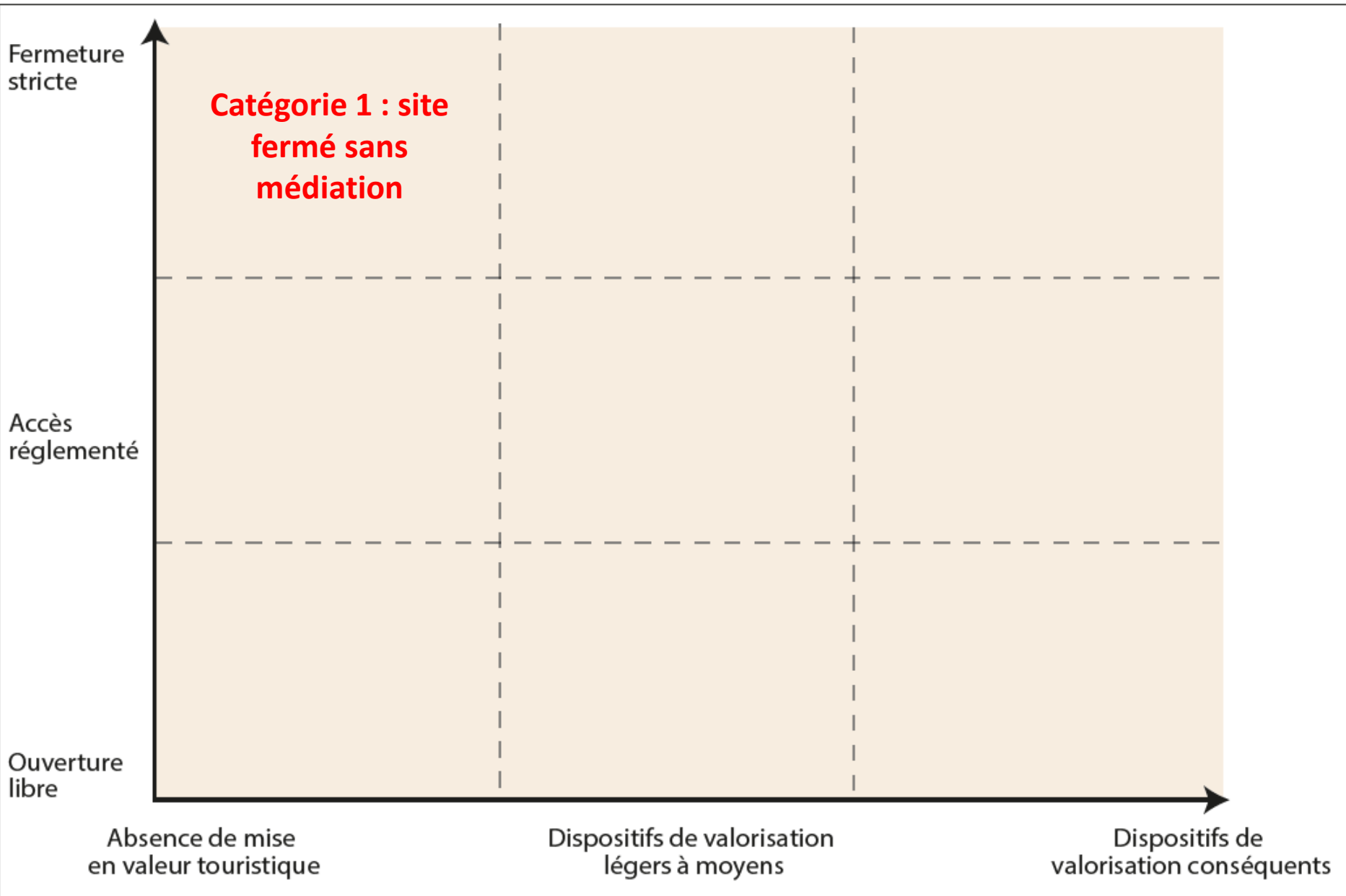
Types de sites d'art rupestre	Europe	Afrique australe
Sites de plein air	Haute-Maurienne Mont Bégo Valcamonica	Maloti-Drakensberg (Afrique du Sud – Lesotho)
Sites en milieu souterrain	Sud-Ardèche Vézère	



# I. Typologie des modalités d'accès aux sites d'art rupestre







# Catégorie 1 : site fermé sans médiation

=> La conservation s'impose comme le seul objectif, à l'exclusion de toute forme d'ouverture au public.

=> Pour les sites d'art rupestre en milieu souterrain, ils sont rigoureusement fermés.

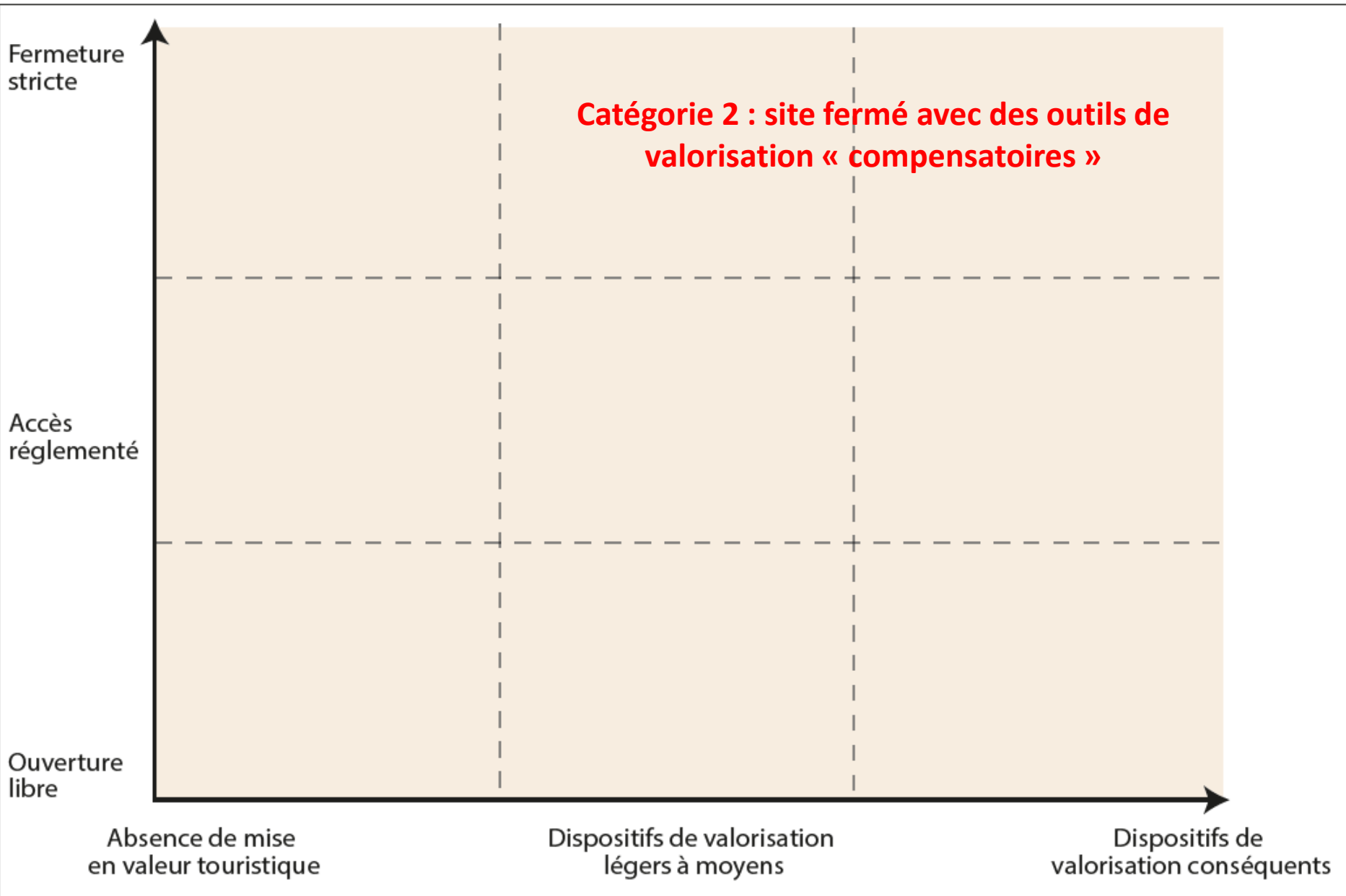
=> Ces grottes ne sont pas forcément plus vulnérables que d'autres dans l'absolu, mais soit leur intérêt touristique n'a pas été jugé suffisant, soit la chronologie de leur découverte et de leur protection a débouché sur un arbitrage en faveur de la stricte conservation, sans donner lieu à des formes de restitution.

# Catégorie 1 : site fermé sans médiation

En Ardèche la grotte Chabot ou la grotte d'Ebbou (avec toutefois quelques éléments d'information au musée régional de Préhistoire d'Orgnac-l'aven) ; en Dordogne, la grotte de la Mouthe



Porche d'entrée de la grotte de la Mouthe, 07/2011



## Catégorie 2 : site fermé avec des outils de valorisation « compensatoires »

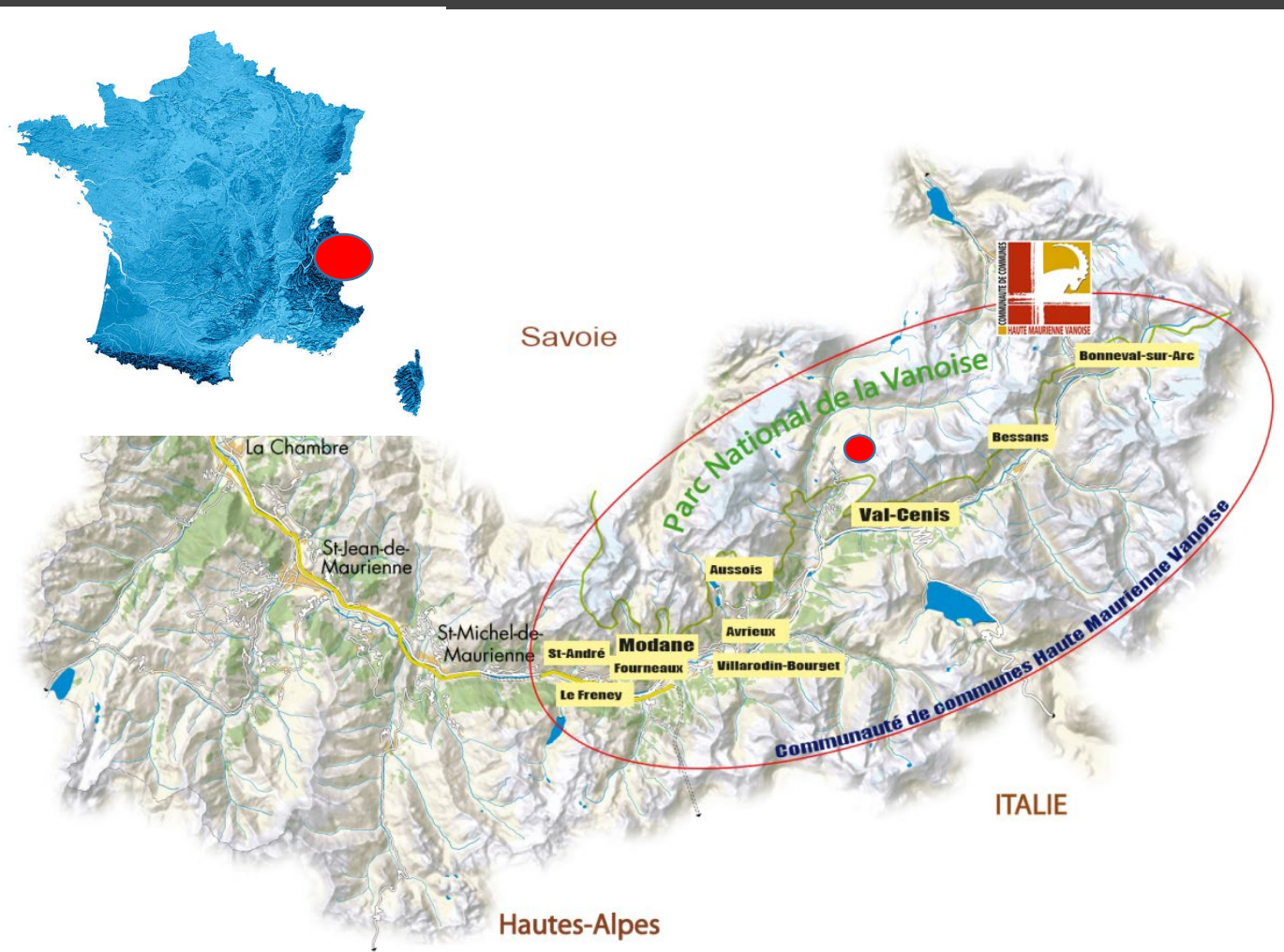
=> La fermeture du site d'art rupestre s'est accompagnée de la création d'éléments de restitution donnant à voir ces patrimoines maintenus fermés et à distance du public.



## Catégorie 2 : site fermé avec des outils de valorisation « compensatoires »

=> La fermeture du site d'art rupestre s'est accompagnée de la création d'éléments de restitution donnant à voir ces patrimoines maintenus fermés et à distance du public

=> La forme de la mesure compensatoire dépend d'un ensemble de paramètres : représentations/projections associées aux sites (différence entre paléo et protohistorique en ce qui concerne l'art rupestre), des projets de territoires portés par les acteurs, de différents types de contraintes (foncières, financières, etc.)

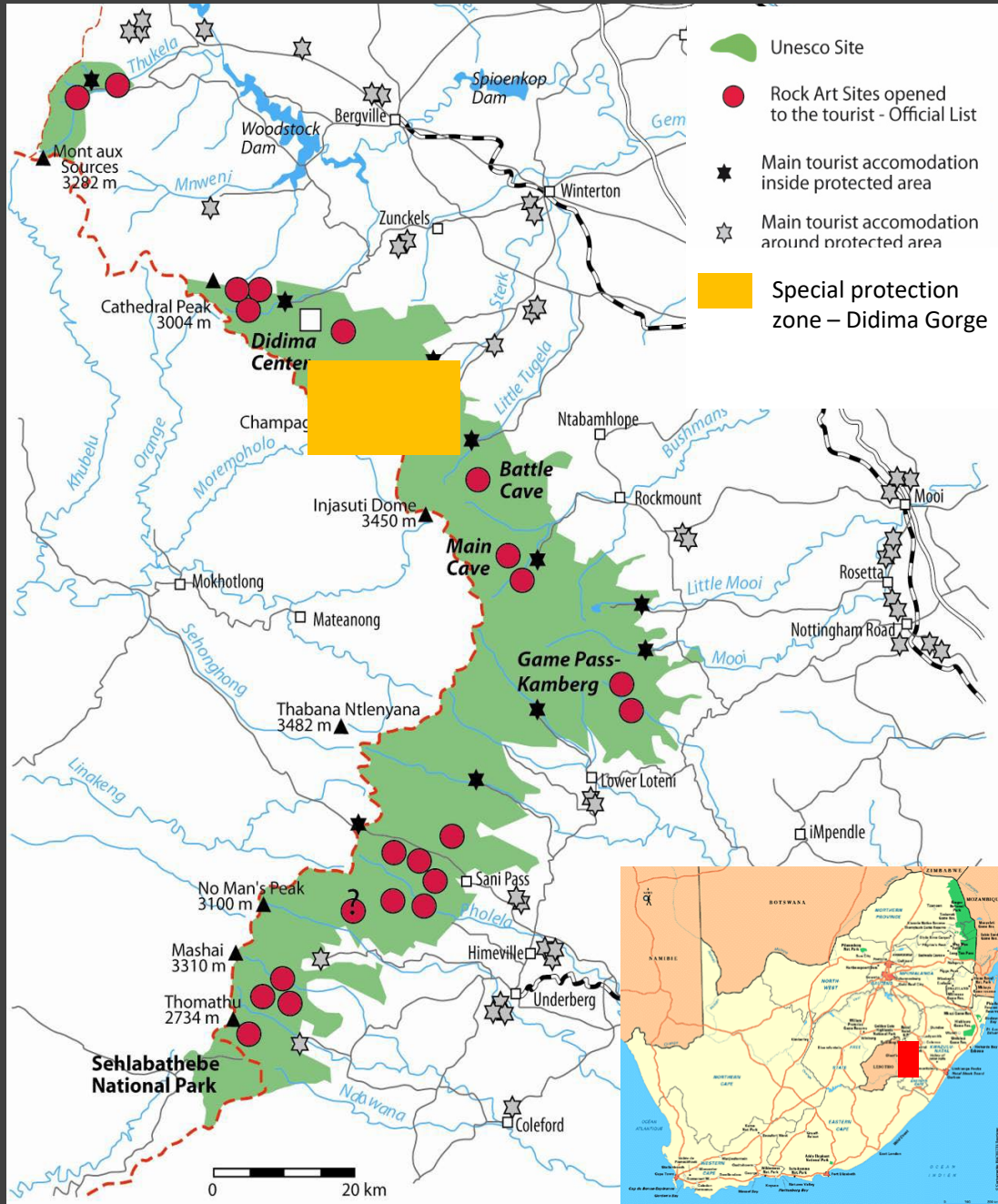


Panneau de médiation portant sur la dalle du Vallonet, refuge du Plan du Lac, juillet 2019

Efficiencie du dispositif de médiation ?



# Eland Cave



## Catégorie 2 : site fermé avec des outils de valorisation « compensatoires »

=> Les possibilités offertes par le numérique

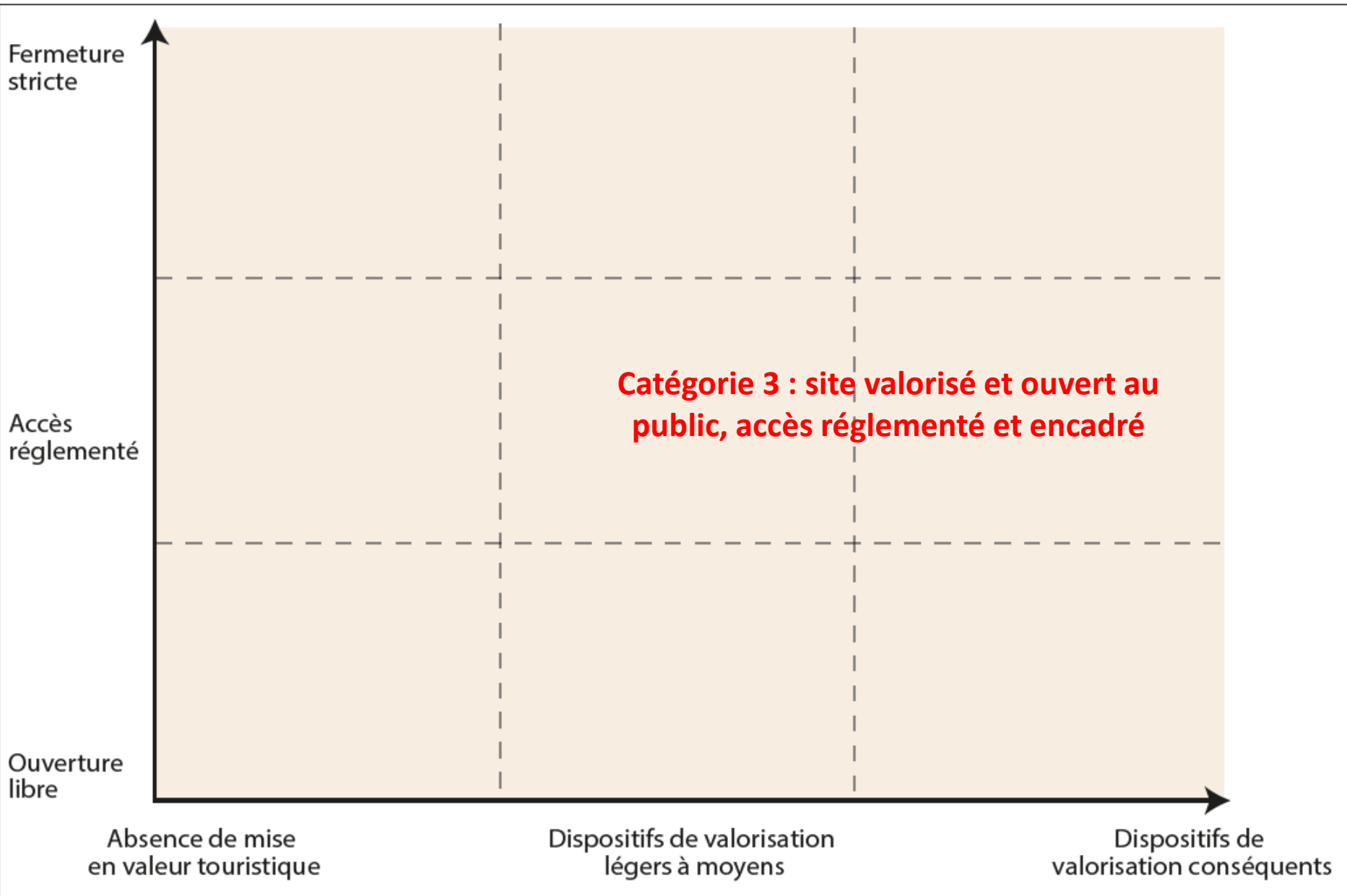
- Les modèles 3D en ligne, catalogue multimédia du MCC ; <https://archeologie.culture.fr/france/fr>
- Le recours aux modèles 3D peut conduire à visiter virtuellement la grotte telle qu'elle était supposément au temps de sa production, avec des peintures restaurées dans le modèle virtuel alors qu'elles sont aujourd'hui peu visibles dans la grotte originale (Marsoulas)



## Catégorie 2 : site fermé avec des outils de valorisation « compensatoires »

=> Les possibilités offertes par le numérique

- Les techniques numériques servent également de support à la réalisation de copies, fac-similé partiel ou total
- Création de simulacres d'environnement souterrain (par exemple les copies des grottes de Lascaux, Altamira, Chauvet et dernièrement l'ouverture en 2022 de la copie de la grotte Cosquer)





## Catégorie 3 : site valorisé et ouvert au public, accès réglementé et encadré

=> un gradient s'observe avec des configurations plus ou moins souples, visant à limiter le nombre de groupes, le nombre de visiteurs par groupe, le temps de visite, et qui imposent parfois aux sites des temps de repos circadiens et saisonniers.



# Game Pass Shelter





## Catégorie 3 : site valorisé et ouvert au public, accès réglementé et encadré

En plein air, la découverte des roches gravées peut se faire au sein de parcs dédiés et organisés, sur une partie ou la totalité des sites recensés.

# Les gravures du Valcamonica

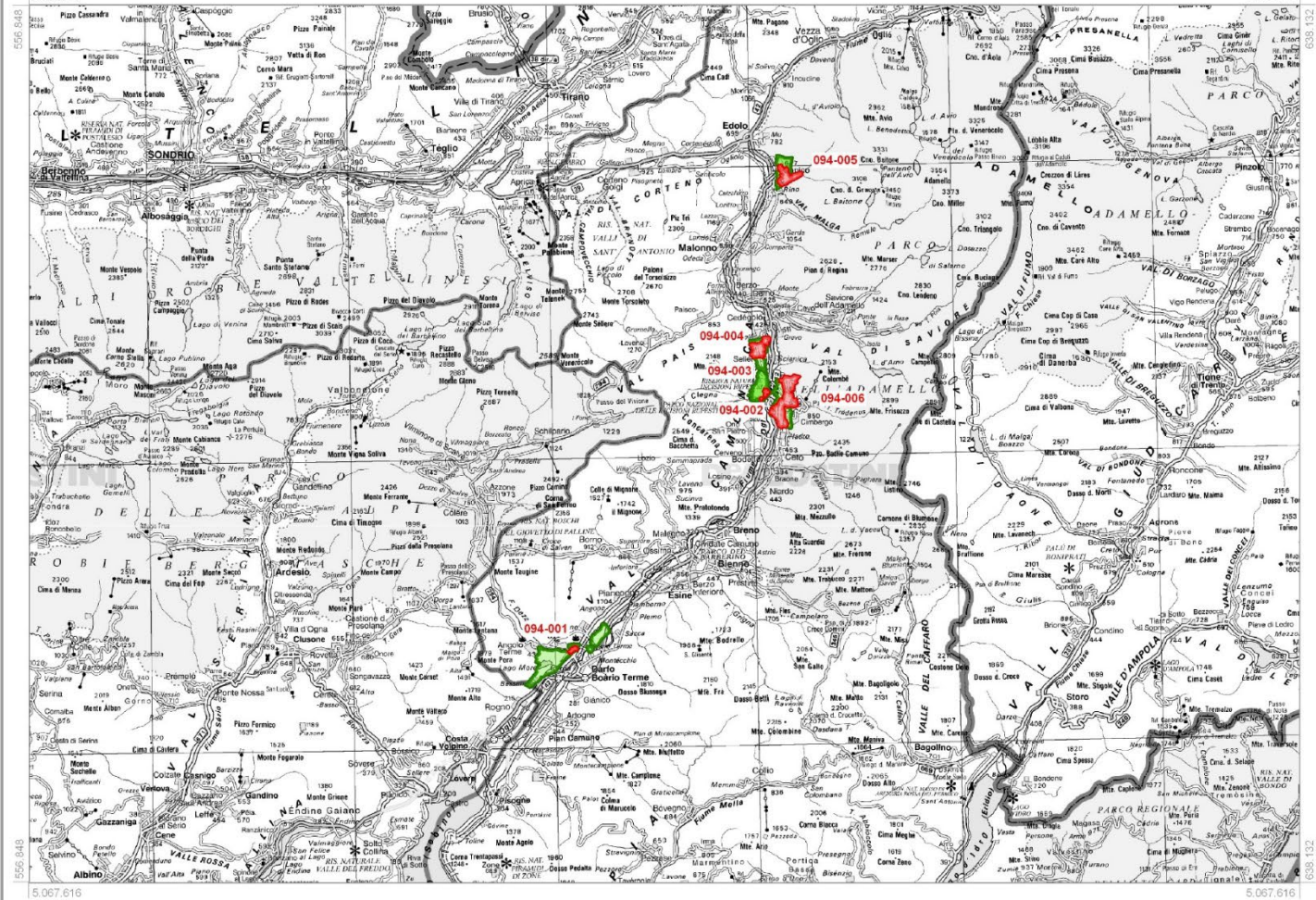


IT 94  
■ Iscrizione 1980  
■ Inscription 1980

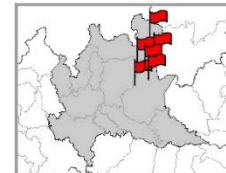
Tavola n° 1 di 7  
 Table n° 1 of 7  
 5.123.775

## Arte Rupestre in Valcamonica

Rock Drawings in Valcamonica



geodatabase dei  
 siti italiani del  
 patrimonio  
 mondiale  
 italian unesco geodatabase



### Legenda / Legend

- Sito Patrimonio Mondiale  
 World Heritage Property  
 (432.30 ha)
- Area di rispetto (1.018,23 ha)  
 Buffer zone (1.018,23 ha)
- 094-001 Parco Comunale di Luine di Darfo-Boario Terme
- 094-002 Parco Archeologico Nazionale dei Massi di Ceremo
- 094-003 Parco Archeologico Comunale di Seralina-Bedolina, in Capo di Ponte
- 094-004 Parco Comunale di Selsero
- 094-005 Parco Pluritermitico "Coren de le Fate" di Sonico
- 094-006 Parco Nazionale delle Incisioni Rupestri di Capo di Ponte/ Riserva Regionale delle Incisioni Rupestri di Ceto, Cimbergo e Paspardo

Note Tecniche  
 Carta IGM 1:250.000  
 Technical notes  
 IGM Map scale 1:250.000

Scale (scale) 1:250.000  
 0 2.500 5.000 10.000  
 European Datum 1950, UTM zone 32

Edizione 2008  
 Edition 2008



# Les gravures du Valcamonica









## Catégorie 3 : site valorisé et ouvert au public, accès réglementé et encadré

En milieu souterrain, le contrôle d'une ouverture au public est *a priori* plus aisé dans la mesure où les gestionnaires peuvent jouer avec les caractéristiques topographiques des cavités pour réguler leur accessibilité en posant des barrières, des portes, voire en construisant des bâtiments d'accueil autour de l'entrée de la grotte.

## Catégorie 3 : site valorisé et ouvert au public, accès réglementé et encadré

Grottes ornées ouvertes au public : Combarelles (Dordogne), Font-de-Gaume (Dordogne), Rouffignac (Dordogne), Niaux (Ariège), Pech-Merle (Lot)



# Catégorie 3 : site valorisé et ouvert au public, accès réglementé et encadré



Combarelles, mai 2019

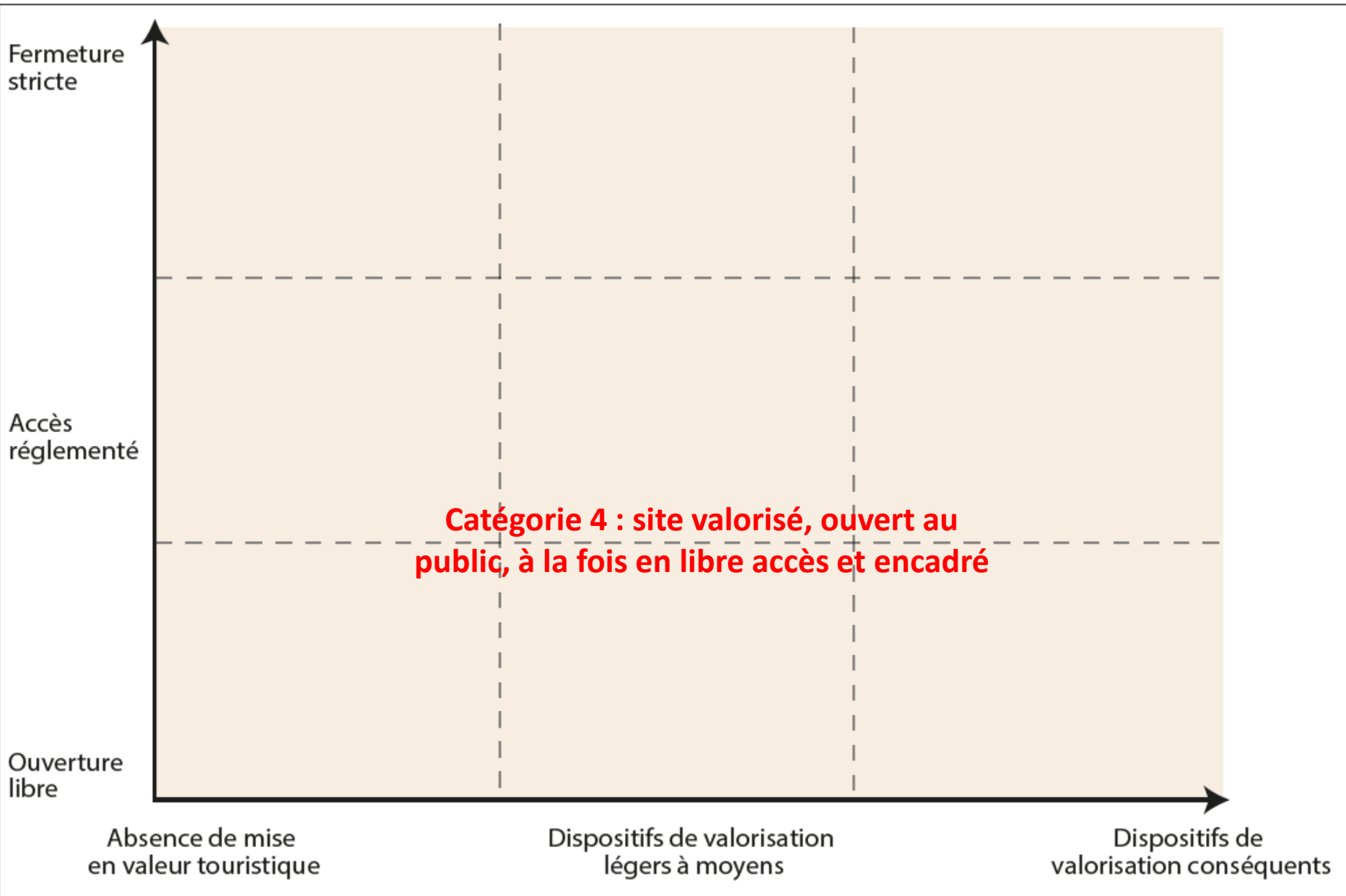




## Catégorie 3 : site valorisé et ouvert au public, accès réglementé et encadré

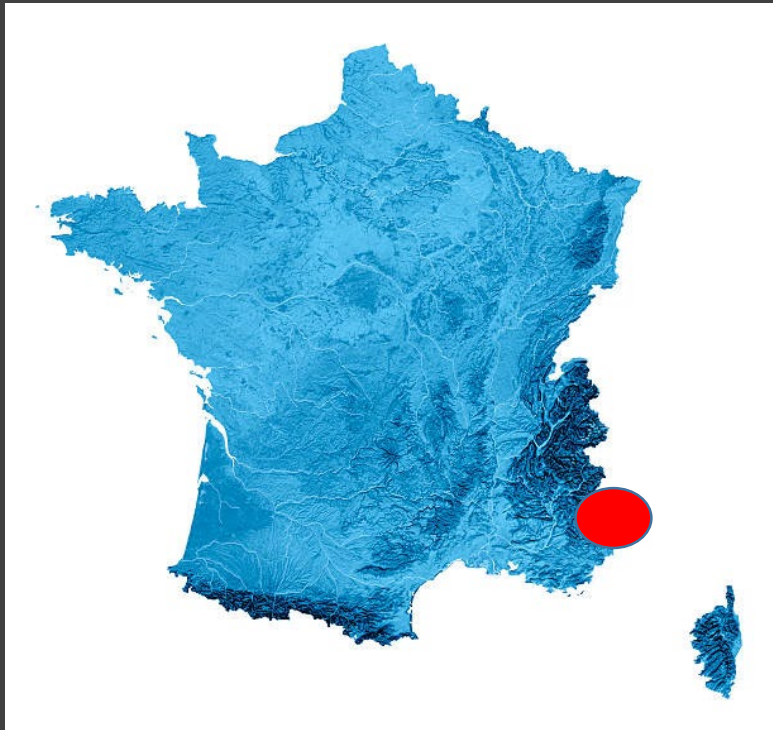
Que ce soit en plein air ou en milieu souterrain :

=> Enjeux de protection et de développement touristique/  
rentabilité économique



# Vallée des Merveilles

## Parc national du Mercantour





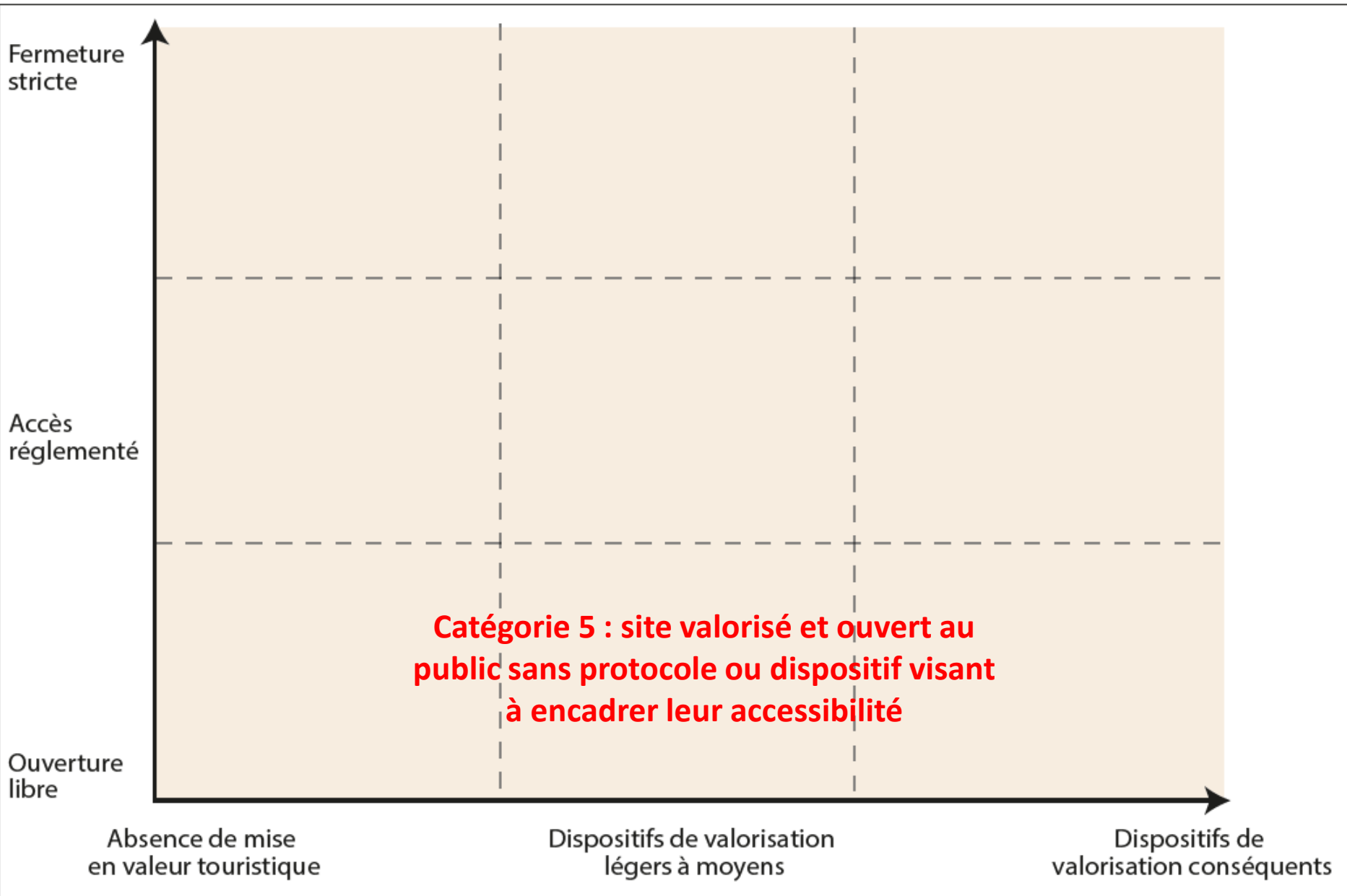
# Visite encadrée



# Visite libre



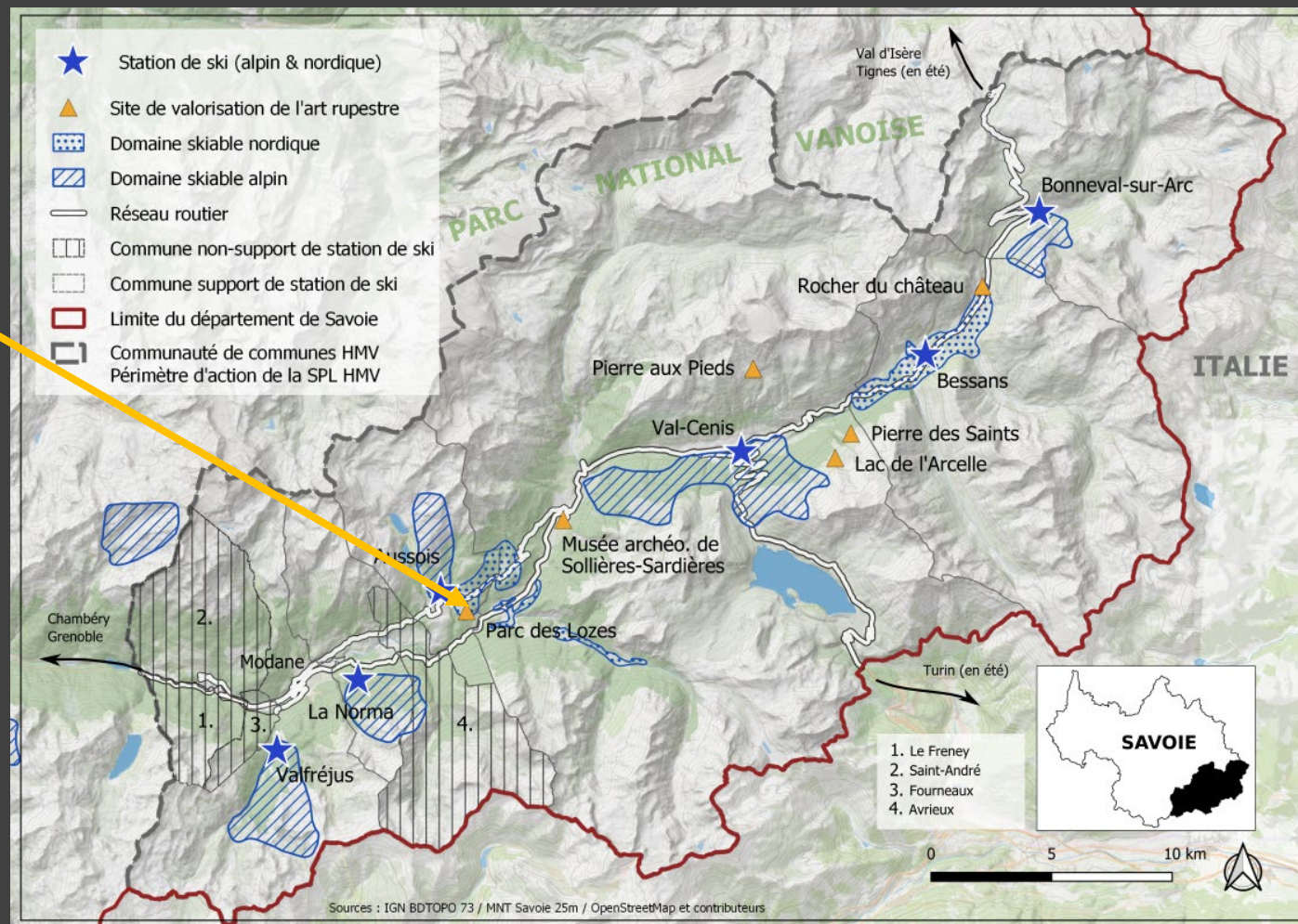




# Art rupestre de Haute-Maurienne



Parc archéologique des Lozes, 2019, Duval

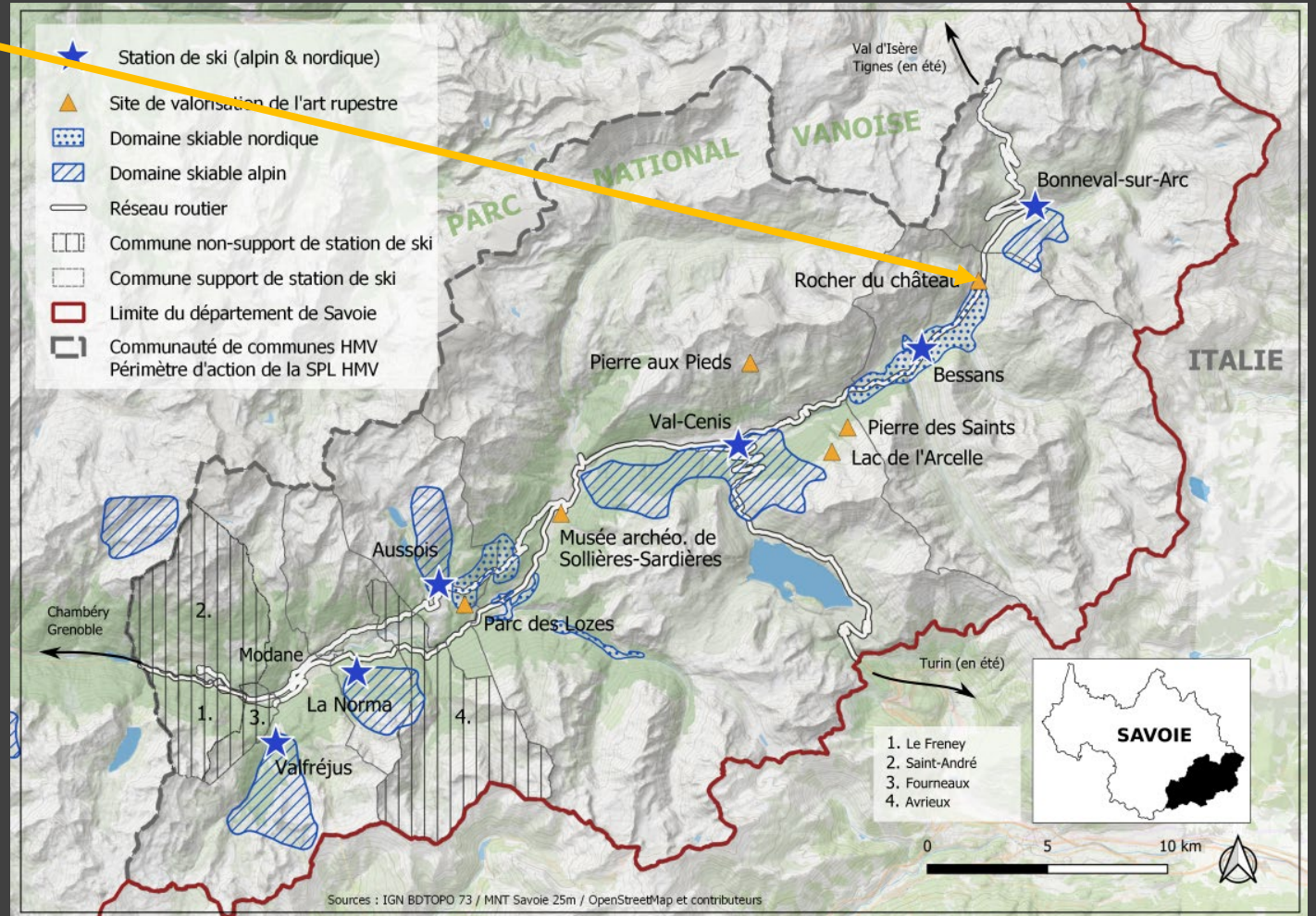




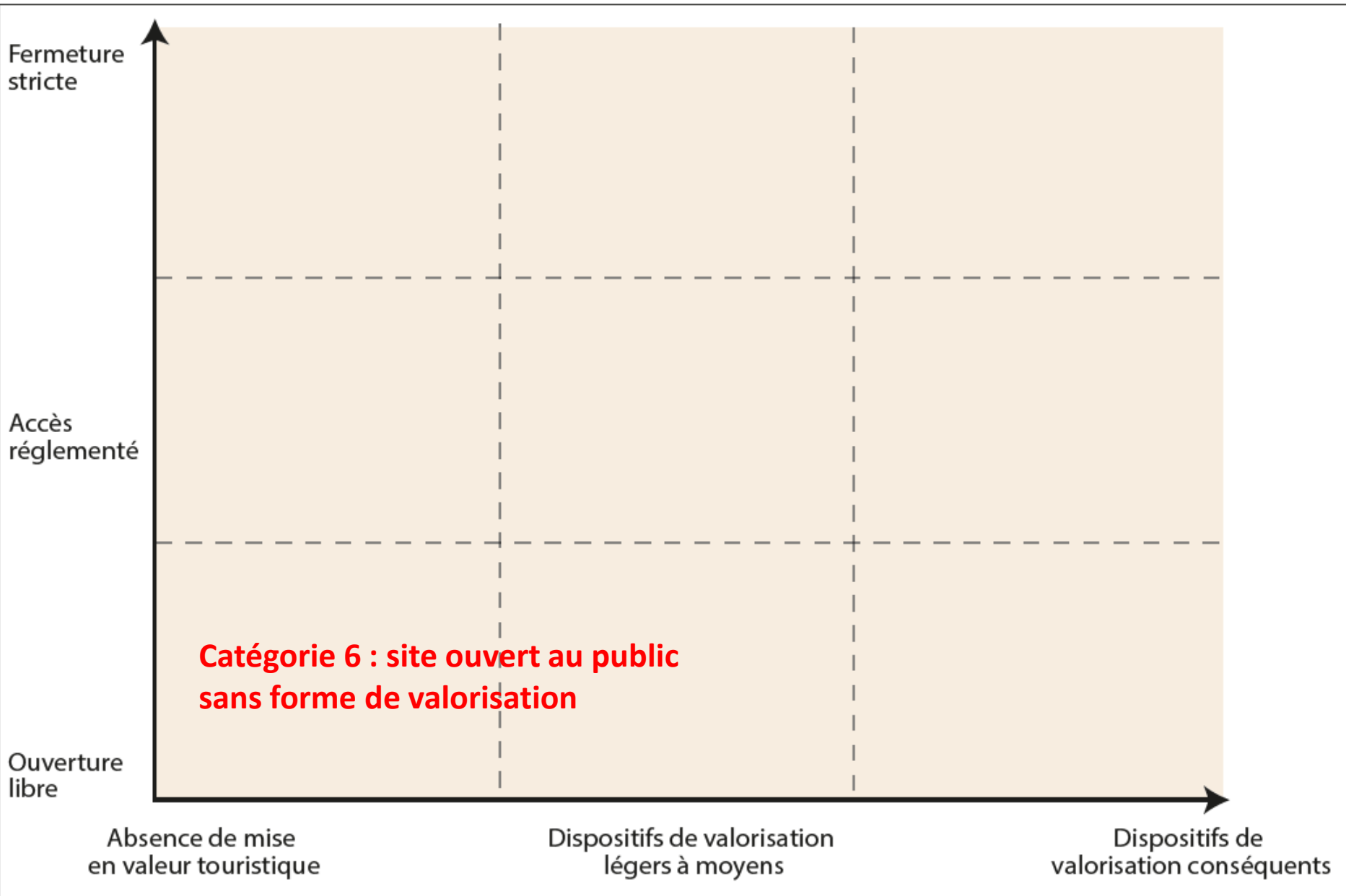
# Art rupestre de Haute-Maurienne



Rocher du Château, 2019, Duval







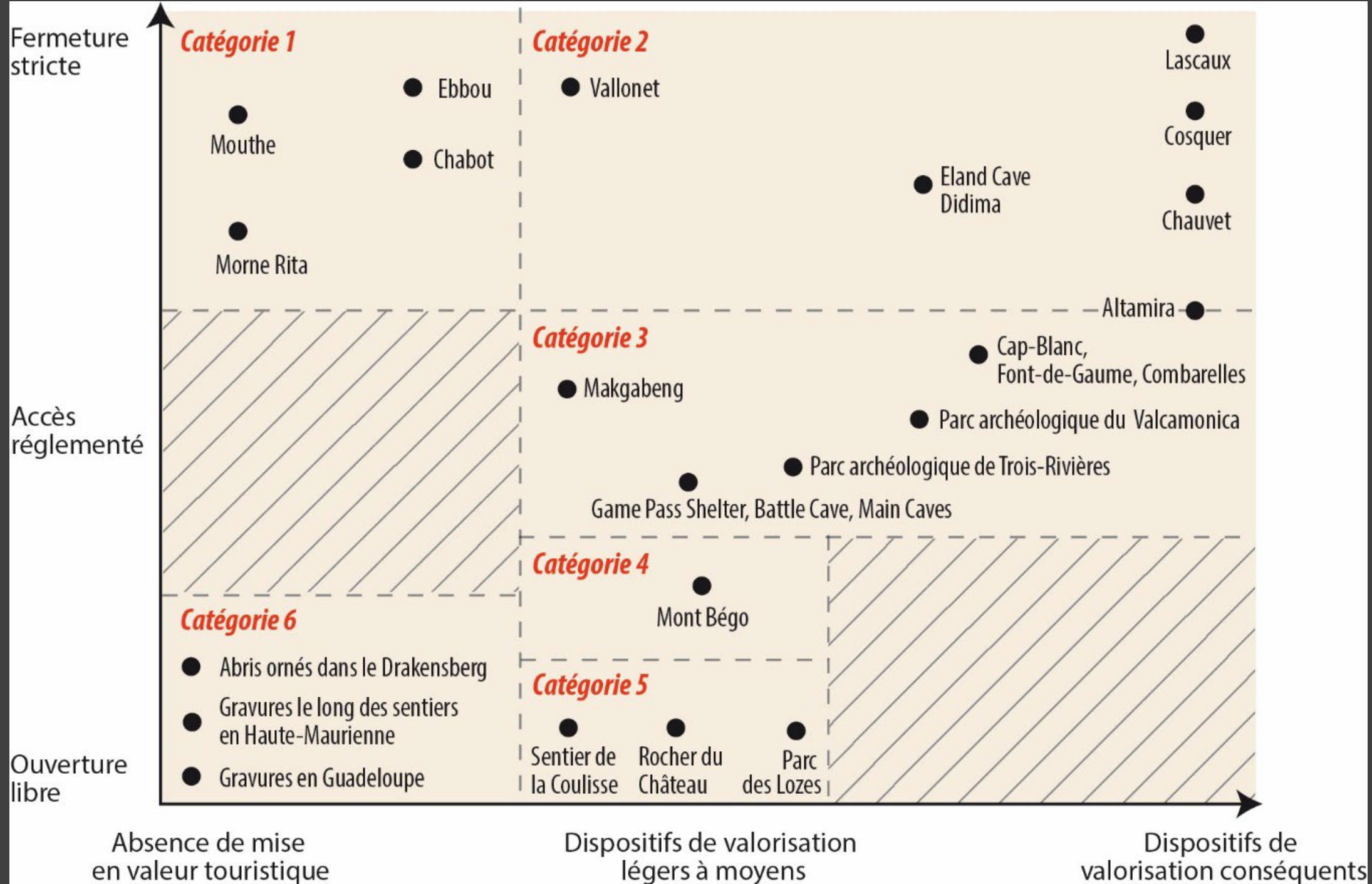
## Catégorie 6 : site ouvert au public sans forme de valorisation

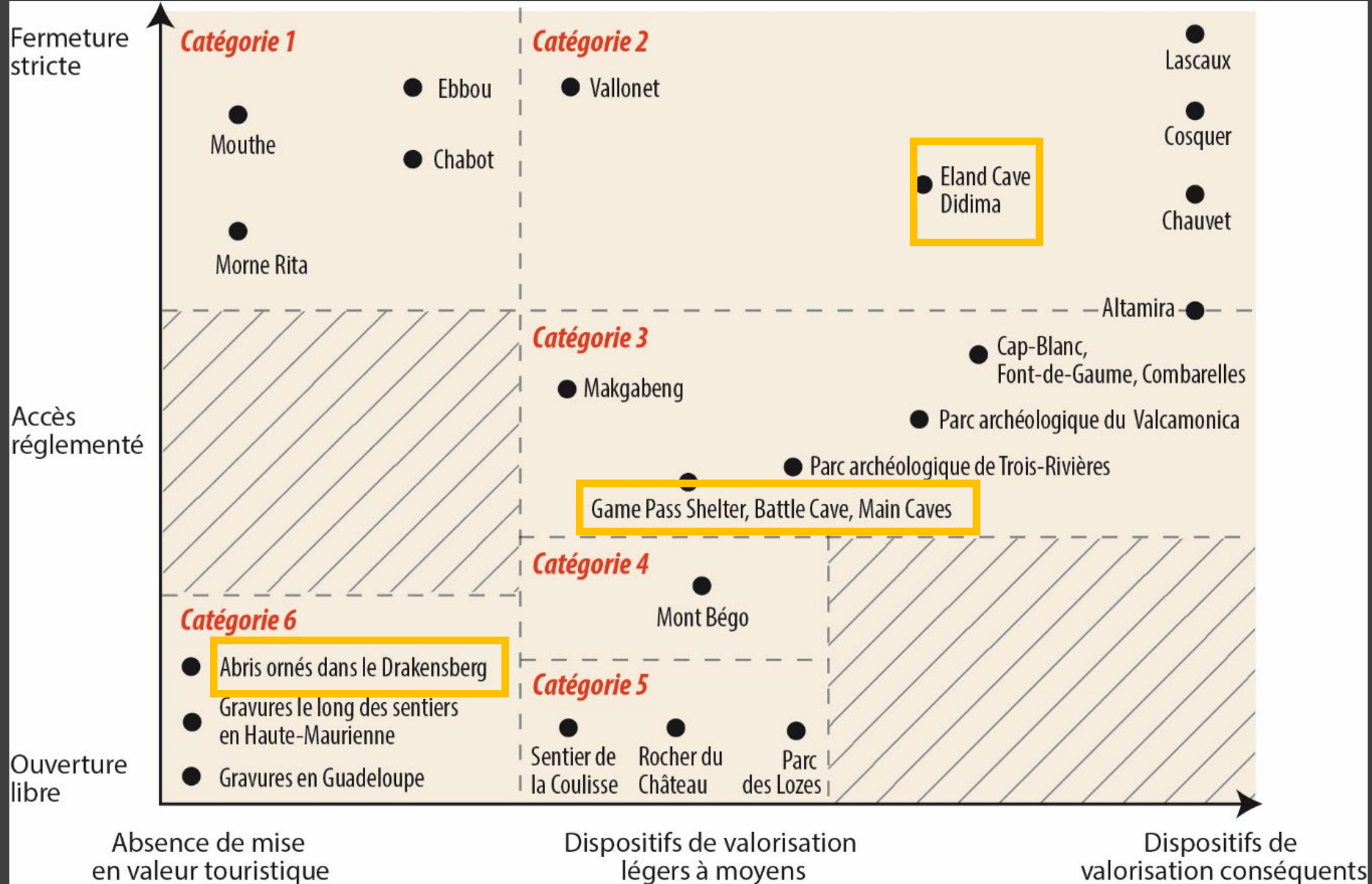
=> des sites en plein air, comme des gravures disposées le long de sentiers de randonnée près desquelles les randonneurs passent le plus souvent sans même les identifier (conditions éclairages, connaissances, sensibilité, etc.)











## II. Discussion sur les critères et les registres de valeurs intervenant dans la justification de fermer ou d'ouvrir un site d'art rupestre au public

# Angoisse d'une perte irréversible

- Prégnance des enjeux de protection au motif qu'une fréquentation touristique non encadrée viendrait détériorer les sites
- Dans le contexte français, il est admis que les sites d'art rupestre se distinguent fondamentalement des autres monuments et œuvres d'art qui font couramment l'objet de restaurations
- Les conservateurs du patrimoine de moins en moins interventionnistes



# Angoisse d'une perte irrémédiable

- Justification de cette non-intervention : non connaissance des conditions pratiques de réalisation des œuvres et de ce qu'était réellement leur état initial réel
- Les artistes faussaires doivent nécessairement se cantonner à la création de copie, dans le cadre de fac-similé ou autre projet de valorisation

# Angoisse d'une perte irréversible

- L'angoisse de « perte irréversible » conduit les gestionnaires et conservateurs à prendre différentes mesures visant à encadrer l'accessibilité des sites d'art rupestre
- Primauté donnée aux enjeux de transmission à tout prix + principe de précaution = peut conduire à une exclusion des visiteurs, au motif que toute forme de visite est une potentielle source d'endommagement

# Angoisse d'une perte irrémédiable

- Cela dépend pour partie de la perception de l'élément patrimonialisé, des grilles de lecture mobilisées pour qualifier la teneur de sa valeur patrimoniale



# Angoisse d'une perte irrémédiable

- Cela dépend également des connaissances scientifiques acquises au sujet de l'élément (ou des constructions d'hypothèses scientifiques)

= > poids/importance de la production d'un discours scientifique



Cerdagne



# Angoisse d'une perte irréversible

- Cela dépend enfin des moyens de surveillance et de gestion des acteurs chargés de leur conservation
- Par peur d'éventuelles dégradations, des mentions enlevées des cartes IGN (Afrique du Sud, France / Aussois)
- Effets retours en termes de connaissances, d'appropriation et de patrimonialisation?

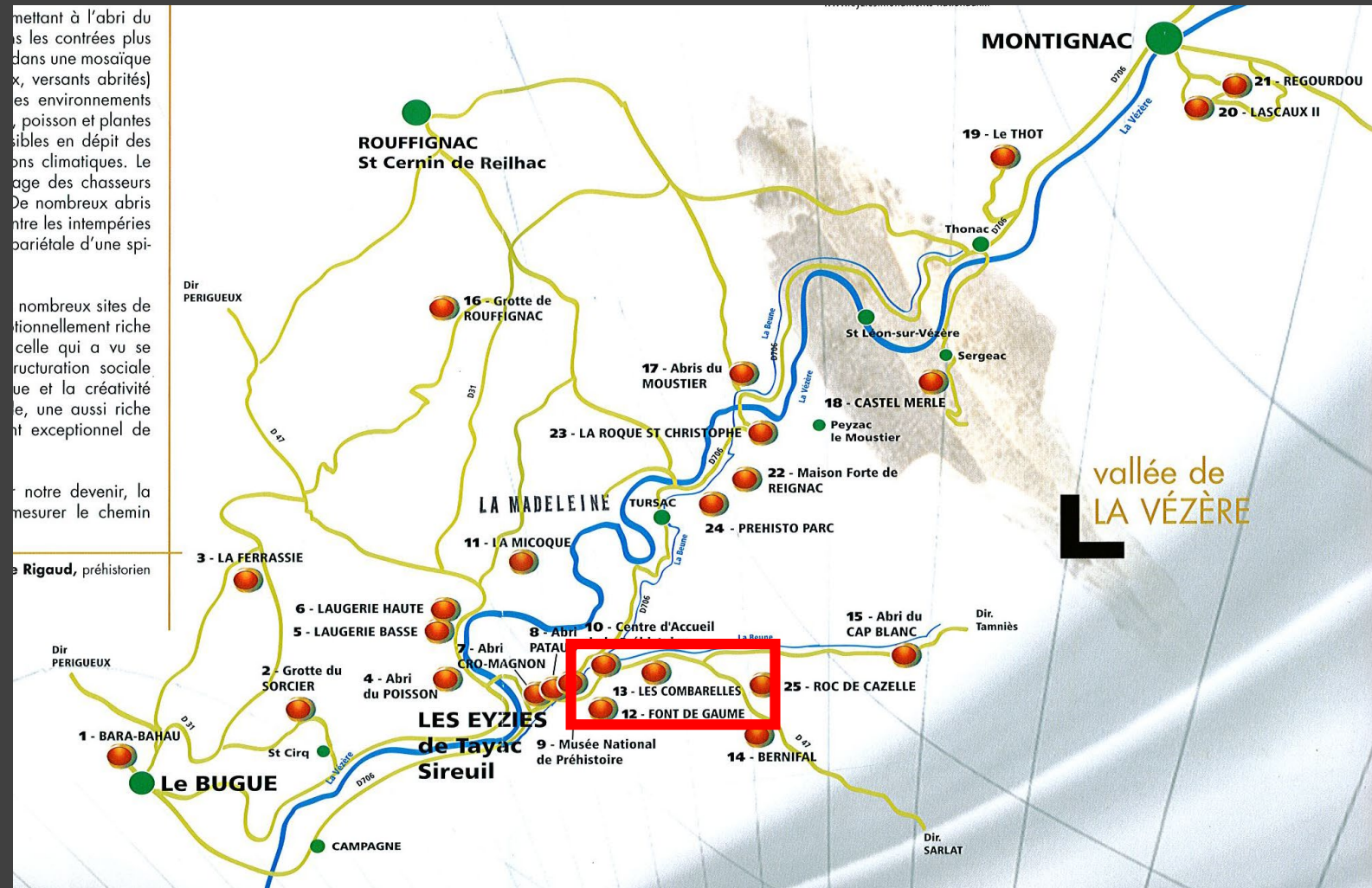
=> Au sujet des opérations d'enfouissement à Aussois : « Quand on a découvert les dalles près de Charles-Albert, qu'on les a dégagées des sédiments qui les recouvraient, on s'est retrouvé en présence de gravures très bien conservées. On a fait des photos, des relevés, des moulages et on a décidé de tout recouvrir afin de les préserver » (11/2019).

# Réflexion à partir des quotas

- Interroger les quotas mis en place pour comprendre ce qui se joue dans l'accessibilité des sites d'art rupestre
- La taille des sites, les conditions atmosphériques, leur sensibilité à la visite, autrement dit leur capacité de charge, sont souvent évoqués (convoqués !) par les acteurs de la conservation pour justifier la mise en place de quotas
- La grotte des Combarelles (Vézère) => relativité des critères intervenant dans la mise en place de quotas

# Réflexion à partir des quotas : Combarelles

- Aujourd'hui : 42 personnes/jour, soit six groupes de 7 personnes accompagnés par l'un des deux guides qui travaillent sur le site.





# Réflexion à partir des quotas : Combarelles

- Suite à la découverte, en 1901, de l'art pariétal préhistorique contenu dans ses galeries, la grotte des Combarelles a connu une forte fréquentation avec, dans les années 1970, 20 000 à 30 000 visiteurs annuels (contre 7280 visiteurs en 2018).
- Au début des années 1980, la limite est encore de 300 visiteurs par jour avec, en haute-saison touristique, jusqu'à 20 visites par jour.

# Réflexion à partir des quotas : Combarelles

- Fin des années 1980, études climatiques ont conduit à abaisser le nombre de visites autorisées par jour à 114 personnes (en raison des impacts des visites sur l'augmentation du taux de CO<sub>2</sub> dans la cavité et de ces effets sur les visiteurs et sur les guides).
- Concernant les guides, la médecine du travail a depuis lors établi que les guides ne devaient pas effectuer plus de trois visites par jour, afin de limiter leur exposition au CO<sub>2</sub>.

# Réflexion à partir des quotas : Combarelles

- Progressivement, sous les effets combinés de (i) l'étude climatique de la fin des années 1980, (ii) des préconisations de la médecine du travail, (iii) d'un changement de gestion (privée puis État), (iv) de départs en retraite de guides qui n'ont pas été remplacés, le quota est passé à 66 personnes/jour, pour être aujourd'hui de 42.
- Dans les faits, rien n'empêcherait aujourd'hui l'État d'affecter plus de guides au fonctionnement de Combarelles pour retrouver le quota de 114 visiteurs par jour. Ici, la mise en place d'un quota s'explique en raison du nombre de guides et du nombre de visites qu'ils sont autorisés à faire par jour, et non pas en raison de mesures conservatoires visant à préserver l'art pariétal.



# Réflexion à partir des quotas : Combarelles

- La position de l'État s'explique en partie par des impératifs de rentabilité: si les grottes ornées étaient les principales ressources touristiques de la Vézère pendant la majorité du XXe siècle, la région est marquée depuis les années 1990 par une démultiplication de l'offre touristique avec une forte mise en concurrence des sites (activités de plein air, prolifération de l'offre culturelle et gastronomique).
- Par ailleurs, la région est fortement marquée par une saisonnalité avec un espace très peu fréquenté de mi-octobre à début avril.
- + le fait que la grotte des Combarelles renferme des gravures et non des peintures, type d'art pariétal étant perçu comme moins « prestigieux ».

# Réflexion à partir des quotas

- Importance des jeux d'acteurs et des configurations territoriales dans la mise en place de quotas visant à articuler des enjeux de préservation et de valorisation au sujet des sites d'art rupestre.

# Réflexion à partir des quotas

- Importance des jeux d'acteurs et des configurations territoriales dans la mise en place de quotas visant à articuler des enjeux de préservation et de valorisation au sujet des sites d'art rupestre.
- Importance des facteurs économiques et des enjeux de rentabilité dans la définition des modalités d'accès aux sites d'art rupestre, sans pour autant que ces éléments ne soient d'ailleurs portés à la connaissance du grand public.



### III. Articulation des registres dans les contextes postcoloniaux

# Contextes postcoloniaux

- Difficultés de combiner différents registres de perception de ce pourquoi les sites font patrimoine
- Exportation des modèles occidentaux



- Difficultés de combiner différents registres de perception de ce pourquoi les sites font patrimoine
- Exportation des modèles occidentaux
- Des sites faisant l'objet de pratiques actuelles
  - ✓ *Cérémonies aux anciens*
  - ✓ *Formation des sangomas*
  - ✓ *Baptêmes église de Zion*
  - ✓ *Pratiques New-Age*





- Définition de ce qui fait patrimoine et de ce pourquoi cela fait patrimoine qui exclut des usagers et des pratiques
- Sur certains sites, des stratégies d'adaptation ont été identifiées (Game Pass)
- Enjeux d'identification et de construire des passerelles entre différentes approches ; approche cosmopolitique



<https://cosmo-art.org/>

<https://www.facebook.com/ANRCosmoArt>

## Conclusions

*« Entre protection et valorisation,  
l'accessibilité aux sites d'art rupestre »*

- La diversité des possibilités en matière de valorisation des sites archéologiques.  
Absence de toute logique déterministe.

- La diversité des possibilités en matière de valorisation des sites archéologiques. Absence de toute logique déterministe.
- Des choix qui dépendent de jeux d'acteurs et de différents éléments de contexte ; importance qu'il y a à conduire une approche territoriale afin de comprendre les choix effectués



- La diversité des possibilités en matière de valorisation des sites archéologiques. Absence de toute logique déterministe.
- Des choix qui dépendent de jeux d'acteurs et de différents éléments de contexte ; importance qu'il y a à conduire une approche territoriale afin de comprendre les choix effectués
- Les particularités liées aux sites d'art rupestre dans les contextes post-coloniaux et la nécessité d'une réflexion sur ce pourquoi les sites font patrimoine

[melanie.duval@univ-smb.fr](mailto:melanie.duval@univ-smb.fr)

